

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 22 janvier 2024, 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: Le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**A-24-01-08**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-24-01-09**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

**A-24-01-10**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JANVIER 2024**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 8 janvier 2024, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 8 janvier 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-01-11

**INTENTION D'ADOPTER UN RÈGLEMENT RELATIF À UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE D'AIDE FINANCIÈRE AUX PERSONNES BÉNÉFICIAIRES D'UN PROGRAMME DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération désire se prévaloir de ce programme pour contribuer aux projets d'habitation communautaire sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, de signifier à la Société d'habitation du Québec l'intention de l'Agglomération de Mont-Laurier d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme *AccèsLogis Québec*, ou tout autre programme le remplaçant, en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-01-12

**PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES POUR L'ANNÉE 2022**

Prendre acte du dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels que vérifiés par monsieur Vincent David Robidoux, CPA auditeur, CGA en date du 27 septembre 2023.

D'autoriser le paiement de la somme de 52 999 \$ pour l'année 2022 correspondant aux déficits de l'ensemble immobilier dans la Ville de Mont-Laurier plus un montant de 867 \$ correspondant à un ajustement de l'année 2019, tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec, pour un montant total de 53 866 \$.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-01-13

**CONTRIBUTION À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES - PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER**

CONSIDÉRANT l'entente sur l'administration du Programme supplément au loyer intervenue entre la SHQ, la Ville et l'OMH des Hautes-Laurentides dans le cadre du programme Accès Logis de la Société d'habitation du Québec (SHQ) en regard des dossiers de la Maison Lyse-Beauchamp sur la rue Olivier-Guimond;

CONSIDÉRANT que ladite entente était d'une durée de 5 ans se terminant le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les délais hors de contrôle de la SHQ dans la préparation d'une nouvelle entente regroupant tous les programmes de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier ne veut pas pénaliser les ménages bénéficiant actuellement de ce programme;

CONSIDÉRANT les résultats du programme supplément au loyer détaillés dans les états financiers de l'OMH des Hautes-Laurentides pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, de faire part du désir de la Ville de renouveler l'entente sur l'administration du Programme supplément au loyer et d'autoriser le versement de la somme de 11 694 \$ à l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides représentant le montant à payer pour le Programme de supplément de loyer de la Maison Lyse-Beauchamp pour l'année 2022 et un ajustement à la baisse de 101 \$ pour 2021.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

**A-24-01-14**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire